



OIC/CFM-49/2023/CG-J&K/REPORT

Rapport

de la réunion Du Groupe de contact de l'OIC

sur

le Jammu-et-Cachemire

**en marge de la 49^{ème} session
du Conseil des Ministres des Affaires étrangères**

Nouakchott, Mauritanie

16 mars 2023

Rapport de la réunion

Du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire

en marge de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères

Nouakchott, Mauritanie

16 mars 2023

1. Une réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire au niveau ministériel s'est tenue en marge de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, le 16 mars 2023. Les Ministres des Affaires Etrangères de la République Islamique du Pakistan et de la République du Niger, ainsi que les vices Ministres des Affaires Etrangères de la République de Türkiye, et d'Azerbaïdjan, et le Représentant du ministère des Affaires Etrangères du Royaume d'Arabie saoudite ont participé à la réunion.
2. S.E. l'Ambassadeur Hissein Brahim Taha, le Secrétaire général de l'OCI, a présidé la réunion. Tout en passant en revue la situation actuelle au Jammu-et-Cachemire, il a souligné le soutien continu de l'OCI au peuple du Jammu-et-Cachemire dans son droit à l'autodétermination. Se référant au Plan d'action adopté lors de la 48^{ème} session du Conseil, le Secrétaire général a demandé conseil aux membres du Groupe de contact sur la question de la constitution d'un groupe d'éminentes personnalités internationales pour explorer les voies juridiques, politiques et diplomatiques en vue d'un règlement pacifique du litige. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a également partagé ses sentiments à la suite de sa visite en Azad Jammu-et-Cachemire en décembre 2022. Il a en outre souligné la nécessité pour la communauté internationale d'intensifier ses efforts en vue du règlement de la question du Jammu-et-Cachemire, pour compléter les efforts de l'OCI.
3. S.E. Bilawal Bhutto Zardari, Ministre des Affaires étrangères du Pakistan, a informé la réunion de la situation sur le terrain depuis la dernière réunion du Groupe de contact à New York en septembre 2022, en marge de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans sa déclaration, il a remercié le Secrétaire général et les autres membres du Groupe de contact pour leur soutien continu au Pakistan sur le conflit du Jammu-et-Cachemire.
4. Dans leurs déclarations, d'autres membres du Groupe de contact, tout en exprimant leur soutien continu au peuple du Jammu-et-Cachemire, ont appelé

à un règlement pacifique du différend conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont réitéré leur appel à l'Inde pour qu'elle respecte les droits humains fondamentaux du peuple du Jammu-et-Cachemire et s'abstienne de modifier la structure démographique du territoire contesté.

5. Le Groupe de contact a souligné l'importance de la mise en œuvre rapide du Plan d'action sur le Jammu-et-Cachemire, adopté lors de la 48^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, à Islamabad en mars 2022.
6. Le Groupe de contact a remercié la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) de l'OCI pour ses efforts constants visant à surveiller les violations des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire et à faire rapport aux organes internationaux des droits de l'homme.
7. De véritables représentants du peuple cachemiri ont assisté à la réunion. Représentant la voix des Cachemiris, M. Ghulam Muhammad Safi a informé le Groupe de contact de la situation actuelle au Jammu-et-Cachemire depuis la dernière réunion du Groupe de contact tenue à New York le 21 septembre 2022.
8. Le Groupe de contact a publié un communiqué sur les derniers développements au Jammu-et-Cachemire (copie ci-jointe).



Communiqué Conjoint publié par

**Le Groupe de Contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire sur la réunion
tenue en marge de la 49^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires
étrangères CMAE à Nouakchott en Mauritanie, le 16 mars 2023**

Les ministres des Affaires étrangères du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire se sont réunis en marge de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI à Nouakchott le 16 mars 2023 sous la présidence du Secrétaire général de l'OCI ;

Ayant entendu les déclarations des ministres des Affaires étrangères des États membres du Groupe de contact, les points de vue des vrais Représentants du peuple cachemiri et le rapport de la CPIDH, sur la poursuite des développements malheureux et des atrocités au Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde (JCIOI) ;

Les Ministres des Affaires étrangères :

Réitérant la position et les résolutions de l'OCI sur le conflit au Jammu-et-Cachemire ;

Exprimant leur profonde préoccupation face à la dégradation des droits de l'homme au Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde (JCIOI) ;

Soulignant que le Jammu-et-Cachemire est internationalement reconnu territoire disputé qui continue de figurer à l'ordre du jour du CSNU depuis 1948, et que la nature contestée du territoire a été réaffirmée par des résolutions pertinentes ultérieures du CSNU ;

Soulignant qu'une paix durable en Asie du Sud ne peut être réalisée que par un règlement juste du conflit central du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions du CSNU et aux aspirations du peuple cachemiri ;

Dénonçant les actions indiennes unilatérales et illégales du 5 août 2019 ainsi que les mesures et machinations politiques ultérieures visant à y changer la composition démographique ;

Rappelant les deux rapports publiés par le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme en juin 2018 et juillet 2019, documentant de manière exhaustive les violations flagrantes et systématiques des droits humains dans l'JCIOI ;

Rappelant les communiqués publiés par le Groupe de contact sur le Jammu-et-Cachemire les 25 septembre 2019, 22 juin 2020, 23 septembre 2021, 22 mars 2022 et 21 septembre 2022 ;

Se félicitant de la visite du Secrétaire général de l'OCI et de Son Envoyé spécial pour le Jammu-et-Cachemire au Pakistan et dans l'Azad Jammu-et-Cachemire du 10 au 12 décembre 2022 avec les Représentants permanents des États membres du Groupe de contact pour entreprendre une évaluation de première main de la situation sur le terrain ;

Exprimant sa profonde préoccupation face aux tentatives indiennes de restreindre la liberté de la presse dans le JCIOI par une série de lois draconiennes ;

Condamnant l'incarcération de dirigeants politiques du Cachemire et la persécution des journalistes et des militants des droits de l'homme ;

Ayant passé en revue la grave situation au Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde ;

Les ministres des Affaires étrangères ont :

1. *Demandé* au bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à surveiller la situation au JCIOI afin d'informer l'ONU et la communauté internationale des violations flagrantes des droits de l'homme commises au JCIOI ;
2. *Instruit* leurs Représentants permanents respectifs à New York et à Genève d'informer régulièrement le Secrétaire général des Nations Unies, les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Président du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des évolutions dans lesdits territoires ;
3. *Incité* le Secrétaire général et les États membres à souligner l'aggravation de la situation au JCIOI dans les différents forums internationaux, y compris les Nations Unies, et à demander des mesures immédiates pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire et la résolution pacifique du conflit au Jammu-et-Cachemire ;
4. *Exprimé* leurs inquiétudes concernant la saisie du bureau de la All Parties Hurriyat Conference (APHC) à Srinagar ;
5. *Condamné* la campagne en cours pour confisquer les biens des militants cachemiriens ;
6. *Affirmé* que tout processus politique au sein du JCIOI, en contradiction avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, serait nul ad-initio et sans effet juridique ;
7. *Déploré* la prétendue campagne de lutte contre l'empiètement, qui a entraîné la démolition d'un grand nombre de propriétés résidentielles et commerciales, dépossédant la population cachemirienne locale de ses terres ;
8. *Exigé* que l'Inde :

- i. *Mette* un terme aux violations des droits de l'homme contre des Cachemiriens innocents ;
- ii. *Annule* ses actions unilatérales et illégales du 5 août 2019 et *réitère* son engagement à appliquer les résolutions pertinentes du CSNU conformément aux aspirations du peuple cachemiri ;
- iii. *Libère* tous les prisonniers politiques du Cachemire et *abandonne* les accusations inventées de toutes pièces et fallacieuses contre les dirigeants du Cachemire ;
- iv. *Abroge* toutes les lois restrictives et draconiennes telles que la loi sur la sécurité des forces armées, la loi sur la sécurité publique, la loi sur (la prévention) des activités illégales ;
- v. *Abroge* toutes les lois et mesures visant à apporter des changements démographiques dans les territoires occupés afin de convertir la majorité musulmane en minorité ;
- vi. *Permette* aux missions d'enquête de l'OCI et de la CPIDH au JCIOI d'enquêter et de faire rapport sur les incidents de violations des droits de l'homme perpétrés par les forces d'occupation indiennes ; et
- vii. *Applique* la résolution pertinente du Conseil de sécurité de l'ONU afin que le peuple cachemiri puisse exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination ;

9. *Demandé* au Secrétaire général de prendre les mesures concrètes suivantes :

- i. *Poursuivre* ses efforts pour nommer un groupe d'experts juridiques en tant qu'organe consultatif, comme mandaté par la 48^{ème} session du CMAE
- ii. Comme mandaté par la résolution (8/48-POL) ;
 - Concevoir et mettre en œuvre un plan global pour aider à répondre aux besoins humanitaires de la population du JCIOI ;
 - Adresser une lettre au Président de l'Inde pour permettre une visite de la mission d'enquête de l'OCI au JCIOI ; et

- Appeler à des mesures immédiates pour un règlement pacifique du conflit du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions pertinentes du CSNU.
10. *Appelé* la communauté internationale à tenir l'Inde responsable des violations flagrantes des droits de l'homme au JCIOI ; et
 11. *Décidé* de prendre des mesures concrètes pour matérialiser une solution rapide, juste et légale au conflit du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux aspirations du peuple cachemiri.